

Le p'tiou Basseyran

n°44

Bulletin municipal — Décembre 2025

L'ÉDITO DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Dans quelques jours, l'année 2025 arrivera à son terme, en nous laissant l'impression — comme les précédentes — d'être passée très vite. Pourtant, durant ce dernier trimestre, la vie de Bassy a été rythmée par plusieurs animations qui nous ont permis de célébrer nos valeurs communes.

Des valeurs de reconnaissance, pour rendre hommage le 11 novembre à ceux qui sont morts pour la France il y a plus d'un siècle, mais dont le souvenir résonne étrangement aujourd'hui, au bruit de la guerre en Ukraine.

Des valeurs de respect envers nos anciens, que nous avons réunis le temps d'un repas pour marquer ce temps de Noël. Leur expérience doit être pour nous une source d'inspiration et de réflexion pour l'avenir. Le témoignage de Georgette JACQUEMIER en est une parfaite illustration.

Des valeurs de transmission, dont notre patrimoine est l'un des vecteurs les plus visibles. L'intérêt suscité pour les richesses de notre village lors des Journées du Patrimoine nous renforce dans notre conviction de les protéger et de les valoriser, pour en faire des relais entre les générations.

Des valeurs de responsabilité, en se mettant au service du collectif lors des matinées participatives, comme celle organisée pour nettoyer nos routes et chemins. Il est important de ne pas laisser le manque de civisme de quelques-uns prendre le pas sur l'engagement du plus grand nombre.

2025 tire donc sa révérence, et 2026 se profile déjà à l'horizon. Cette nouvelle année marquera une étape importante dans la vie communale, avec les élections municipales programmées les 15 et 22 mars 2026. Grande nouveauté pour les petites communes de moins de 1 000 habitants comme Bassy : le scrutin nominal disparaît, remplacé par le scrutin de liste, avec instauration de la parité et suppression du panachage. Il faudra donc changer certaines habitudes. Les canaux de communication de la Mairie vous rappelleront toutes les informations nécessaires le moment venu.

Entre-temps, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour la cérémonie des vœux, le vendredi 23 janvier 2026 à partir de 19h00 à la salle des fêtes, avec la participation de nos associations. Leur rôle dans la vie du village reste essentiel, même si elles peinent à renouveler leurs membres actifs. Les soutenir, c'est renforcer le lien social et le bien-vivre ensemble, un enjeu d'autant plus important dans le contexte actuel.

Et c'est dans cet esprit de solidarité, de convivialité et de partage que je vous souhaite, à chacune et chacun d'entre vous, de très belles fêtes de fin d'année.



Votre maire, Rémi PONCET

CÉRÉMONIE DES VŒUX POUR LA NOUVELLE ANNÉE

Compte tenu de la forte affluence constatée lors de l'édition 2025, la municipalité a choisi de renouveler la cérémonie des vœux sur le créneau du vendredi soir, qui semble avoir séduit un large public. Cette cérémonie se tiendra à la salle des fêtes le :

Vendredi 23 janvier à partir de 19h00.

Comme les années précédentes, cette soirée sera l'occasion de revenir sur les temps forts de l'année écoulée, en présence des élus et des représentants des associations communales, qui prendront également la parole.

Nous vous espérons nombreux pour partager ce moment de rencontre et de convivialité autour du verre de l'amitié.



ÉLECTIONS MUNICIPALES À BASSY EN MARS 2026 : CE QUI CHANGE

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026. À Bassy, 11 places de conseillers municipaux seront à pourvoir. Pour les communes de moins de 1 000 habitants dont nous faisons partie, plusieurs changements importants sont à noter :

- **Fin des candidatures individuelles** : tous les candidats doivent se présenter sous forme de liste, composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Possibilité de listes incomplètes ou en surnombre : dans ces communes uniquement, une liste peut présenter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal ou, au contraire, un ou deux candidats supplémentaires.
- **Fin du panachage** : il n'est plus possible pour l'électeur de composer sa liste en mélangeant des candidats de différentes listes.
- **Bulletins intacts** : toute modification d'un bulletin (rature, ajout de nom, changement de l'ordre des candidats) entraînera son annulation.



La réforme du mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants répond à plusieurs objectifs : harmoniser les règles électorales sur l'ensemble du territoire, renforcer la parité au sein des conseils municipaux et faciliter la constitution d'équipes stables. L'abandon des candidatures individuelles et du panachage vise ainsi à simplifier le déroulement des opérations électorales, tout en améliorant la représentativité et la cohérence des listes présentées aux électeurs.

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 et que vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales de Bassy, vous devez effectuer les démarches au plus tard le 6 février 2026. L'inscription est simple et rapide. Vous pouvez la réaliser soit en ligne, sur les sites service-public.gouv.fr ou election.interieur.gouv.fr, soit directement en mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile nominatif de moins de trois mois.

REPAS DES SENIORS DE LA COMMUNE

Le repas annuel des seniors s'est tenu le samedi 6 décembre dans la salle communale, réunissant 64 participants.

Dans son mot d'accueil, M. le Maire a rappelé l'importance de ce rendez-vous pour la vie du village. Il a également salué le travail de Bernadette JACQUEMIER — absente cette année — et a remercié les élus municipaux ainsi que les bénévoles du Comité communal d'action sociale pour leur implication et leur contribution, essentielles à la bonne organisation de cette journée.



Un moment d'échanges apprécié de tous



Xavier STEIN, « l'ami qui chante », a mis l'ambiance !

Les produits locaux ont été mis à l'honneur : pain de Challonges, repas préparé par le traiteur Mille Saveurs de Seyssel, fromages de la fromagerie Chabert, pâtisseries de Bellegarde et vins fournis par les Caves de Mons. L'animation musicale a été assurée par Xavier STEIN, « *L'ami qui chante* », de Veytrens.

Le choix d'organiser ce moment au cœur du village facilite la participation des personnes ayant moins de mobilité, et permet de maintenir un cadre convivial et accessible.

Une attention particulière sera également portée aux habitants qui n'ont pas pu être présents, à qui un cadeau sera remis pour Noël.

RETOUR SUR LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie commémorative du 11 novembre s'est tenue cette année à Bassy, devant le monument aux morts, conformément au principe d'alternance entre les communes de Bassy, Challonges et Usinens.

De nombreux participants étaient réunis pour rendre hommage aux soldats morts pour la France : les élus et habitants des trois communes, les anciens combattants, les représentants des associations locales, ainsi que les enfants des écoles venus chanter *La Marseillaise* après le dépôt de gerbes et la minute de silence.

À l'issue de la cérémonie, la municipalité de Bassy a convié l'ensemble des participants à partager le vin d'honneur à la salle des fêtes.



La cérémonie du 11 novembre à Bassy

DÉGRADATION DE LA CLÔTURE DU CAPTAGE DE L'ARBÉPIN

Dans la nuit du 1^{er} au 2 octobre, la clôture protégeant le captage de l'Arbépin a fait l'objet de dégradations importantes. Dix-huit panneaux de grillage ont été coupés et plusieurs poteaux tordus. Les panneaux endommagés ont été laissés sur place, laissant penser que les auteurs ont pu être dérangés.

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Seyssel. Prochainement, la Commune va engager des travaux de remise en état du site : les éléments endommagés, devenus inutilisables, seront remplacés par des panneaux neufs.

Ces actes regrettables rappellent non seulement le risque sanitaire que fait peser toute atteinte à une installation de captage, mais aussi leurs conséquences financières pour la collectivité : malgré la prise en charge par l'assurance du coût des travaux (d'un montant de près de 9 000 €), une franchise de 500 € reste à la charge de la Commune.



Les panneaux ont été laissés sur place

ISOLATION PHONIQUE DE LA NOUVELLE SALLE DES ASSOCIATIONS

Depuis l'ouverture du nouveau bâtiment communal, le niveau sonore de la salle des associations s'est avéré trop élevé, et son confort acoustique insuffisant.

Pour y remédier, des travaux d'isolation phonique ont été réalisés début décembre. Ces aménagements permettront de réduire les nuisances sonores et amélioreront les conditions d'utilisation pour tous les usagers.

Pour rappel, cette salle peut être mise gratuitement à la disposition des associations communales, dans le cadre d'une convention définissant les conditions d'utilisation.



La nouvelle salle des associations après les travaux d'isolation phonique

ÉLAGAGE PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES HAUTE TENSION

Des travaux d'élagage et d'abattage vont être entrepris prochainement sur Bassy, afin d'assurer le bon fonctionnement des lignes haute tension mais également la sécurité des personnes aux abords de ces ouvrages. Ils sont programmés entre le 1^{er} décembre 2025 et le 15 mars 2026.

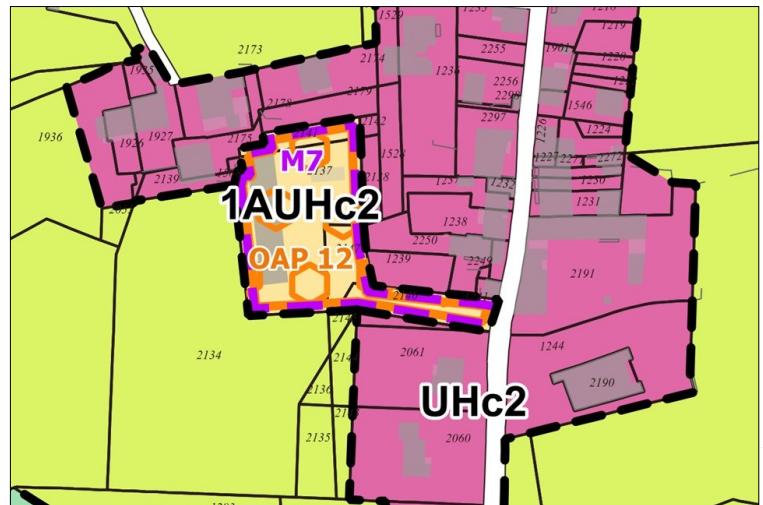
Sont concernées par ces travaux d'élagage les parties basses de la Grande Craze et de la Petite Craze, en amont de leur confluence avec les Usses. Pour bénéficier d'informations plus précises, vous pouvez vous connecter sur le site arcg.is/0rKqzi0 puis zoomer sur la commune de Bassy, et enfin sur la parcelle pour laquelle vous souhaitez obtenir des renseignements sur les travaux envisagés.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLUi DU PAYS DE SEYSSEL

La modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Seyssel a été approuvée lors de la réunion du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Usses et Rhône (CCUR) du 9 septembre 2025. Pour rappel, l'enquête publique relative à cette modification s'était déroulée du 12 mai au 13 juin 2025, et le commissaire enquêteur avait rendu un avis favorable en date du 24 juin 2025.

Sur la commune de Bassy, la modification du PLUi concerne notamment l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°12, située dans le secteur de Don (0,4 ha), dont la de-

La version modifiée du PLUi est devenue exécutoire depuis le mois de novembre 2025, à l'issue du délai de recours de deux mois suivant son approbation.

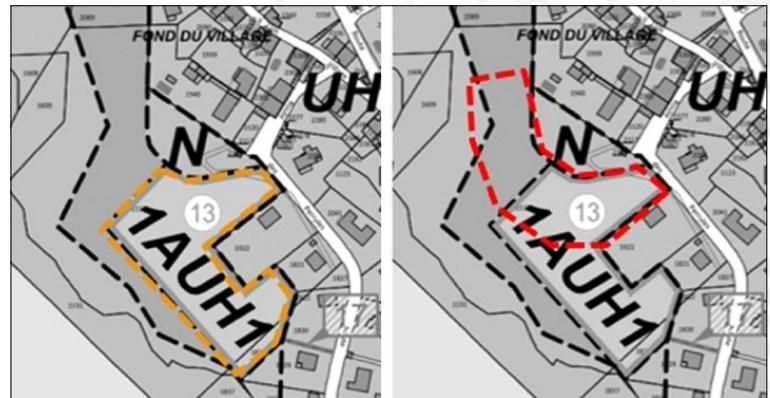


Localisation de l'OAP n°12 (Impasse de Don)

PHASE DE CONCERTATION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE n°1 DU PLUi

En 2023, la Communauté de Communes Usses et Rhône (CCUR) a candidaté à un appel à projet visant à aider les collectivités disposant d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) récent à affiner une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) structurante sur leur territoire. Sa candidature a été retenue pour affiner l'OAP n°13 « Fond du village » sur la commune de Bassy, avec l'aide du bureau d'étude EPODE.

Considérant que l'évolution proposée sur cette OAP (réduction d'une partie de la zone agricole et naturelle au nord, et réintégration en zone agricole d'une partie du terrain classé en zone 1AUH1 au sud) ne change pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable, il a été proposé au Conseil communautaire d'engager une révision allégée du PLU intercommunal.



Projet d'évolution du périmètre de l'OAP n°13 (à gauche : périmètre actuel / à droite, projet d'évolution)

Pour mener à bien cette procédure, une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées a été organisée du 27 octobre au 27 novembre 2025. Elle a permis au public d'accéder aux informations relatives au projet, et de formuler des observations.

À l'issue de la phase de concertation, le conseil communautaire en tirera le bilan.

S'en suivra ensuite une enquête publique, préalable à l'approbation de cette révision allégiée.

La population sera tenue informée de la suite de cette procédure de révision allégée par les habituels canaux de communication.

JOURNÉE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL À BASSY

Dimanche 21 septembre après-midi, une trentaine de personnes ont participé à la Journée du patrimoine organisée par la Commune de Bassy. Cette édition, consacrée au patrimoine architectural, a proposé une balade commentée d'environ 4,5 km. Le parcours a permis de (re) découvrir le château, l'église et les maisons traditionnelles du village. Il a aussi été rappelé l'importance de ces bâtiments pour la biodiversité, notamment pour les oiseaux qui y trouvent refuge et la flore qui se développe à ses abords.

Malgré la pluie, qui a constraint à écourter la balade commentée, les participants ont apprécié les explications et anecdotes partagées tout au long du chemin. La sortie s'est terminée sur le parvis de la nouvelle salle communale, elle aussi remarquable d'un point de vue architectural, autour d'une collation qui a permis de prolonger les échanges.

La municipalité remercie chaleureusement tous les intervenants, ainsi que les participants pour leur présence et leur intérêt.



MATINÉE DE NETTOYAGE D'AUTOMNE

Le samedi 13 septembre, une trentaine de bénévoles se sont mobilisés pour la matinée de nettoyage d'automne des abords des routes et chemins communaux, ce qui constitue un record de participation. Habituellement organisée lors de la journée mondiale de nettoyage de la planète, cette édition a été avancée d'une semaine afin de ne pas coïncider avec le week-end des Journées du Patrimoine, et de ne pas empiéter sur la période de chasse. De tous âges, habitués fidèles ou nouveaux venus, chacun a contribué à ce moment convivial et utile pour le village.



Grâce à cet effectif, plusieurs équipes ont pu être constituées pour parcourir l'ensemble du territoire communal, y compris certains secteurs rarement couverts jusqu'ici, comme les routes de Châtel ou de Choux, sans oublier les abords de la RD14. Il semblerait que les déchets récupérés le long de la départementale soient un peu moins nombreux que lors des précédentes éditions : signe encourageant d'une prise de conscience citoyenne... ou peut-être effet de l'herbe haute qui dissimulait parfois canettes et bouteilles. Il est toutefois important d'intervenir avant le fauchage réalisé par les agents du Département pour éviter que les canettes en aluminium ne soient broyées, et leurs morceaux éparpillés dans les champs où sera récolté le foin pour les animaux.

Comme de tradition, la matinée s'est conclue dans la convivialité autour d'un apéritif déjeunatoire préparé avec soin par Brigitte et Marie-Claire, et offert par la mairie. La municipalité adresse ses plus chaleureux remerciements à l'ensemble des participants pour leur engagement lors de cette matinée écocitoyenne, et donne d'ores et déjà **rendez-vous le samedi 28 février pour la matinée de nettoyage de printemps !**

DÉPÔTS SAUVAGES DANS LES CONTENEURS D'ORDURES MÉNAGÈRES

Actuellement, nous observons une recrudescence des dépôts sauvages dans ou autour des conteneurs d'ordures ménagères résiduelles, en particulier dans ceux positionnés le long de la route de Crie. Certains habitants ne respectent pas les consignes de tri sélectif, et déposent tous leurs déchets dans ces conteneurs, parfois même à côté, sur le sol.

Ces comportements ont des conséquences directes et concrètes : ils engorgent les conteneurs, perturbent le réseau de collecte et compliquent considérablement le travail des prestataires responsables de la tournée.

Notre agent communal doit également intervenir pour nettoyer les abords jonchés de détritus, ce qui représente une charge supplémentaire et non prévue. Ceci est d'autant plus regrettable que le simple respect des consignes de tri permettrait de maintenir notre commune propre et agréable pour tous.

Pour rappeler les règles et les sanctions, des affiches ont été apposées sur les conteneurs. Elles rappellent que déposer ses déchets n'importe où constitue une infraction passible d'une amende de 35 €, conformément à l'article R632-1 du Code pénal.

Nous appelons chacun à faire preuve de civisme : respectez le tri sélectif et utilisez les conteneurs appropriés. La propreté de notre commune dépend de l'effort de chacun.



Quelques exemples de dépôts sauvages...



COLLECTE DE GROS CARTONS

En partenariat avec CITEO (organisme français de la responsabilité élargie des producteurs), la CCUR met à votre disposition des conteneurs spécialement dédiés aux cartons bruns. CITEO finance 70 % des équipements, et la CCUR en assure la collecte.

Dans cette optique, un conteneur spécifique pour le tri des cartons bruns a été installé le 6 novembre, à proximité du point d'apport volontaire situé au carrefour Route de Crie / Route de Challonges.

Ce nouveau point de collecte permet aux habitants de déposer facilement leurs cartons bruns, à condition qu'ils soient vidés, pliés, propres et secs.

Attention : les rubans adhésifs, le polystyrène et les agrafes doivent être retirés avant dépôt.

Enfin, seuls les cartons bruns doivent être déposés dans cette colonne spécifique. Les autres déchets (papiers, journaux, magazines, cartonnettes et briques alimentaires) doivent continuer à être jetés dans le bac de tri jaune situé juste à côté.



Le nouveau conteneur destiné aux cartons bruns

UN ÉTÉ (ENCORE) SEC POUR LA RIVIÈRE LES USSES

Cette année, la sécheresse a été moins prononcée qu'en 2024, mais des disparités se sont fait sentir sur le territoire. L'état de la ressource en eau a oscillé, alternant des périodes de débits très bas et de remontées temporaires fortes lors d'épisodes orageux. Certains secteurs, notamment à l'amont, ont été plus impactés par cette diminution de la ressource en eau, engendrant pour certaines communes un ravitaillement en eau potable.

Rappelons que le bassin versant des Usses ne dispose que de très peu de stockage naturel d'eau : les nappes phréatiques sont peu profondes du fait du sous-sol karstique. De plus, le cours d'eau principal des Usses voit son débit fluctuer au gré des pluies. L'absence de neige ces dernières années ne permet plus une alimentation continue au printemps, comme c'était le cas auparavant. Notons également que les épisodes de fortes pluies ne permettent pas toujours de faire remonter les débits sur le long terme (plusieurs semaines, voire plusieurs mois consécutifs).

Les effets du changement climatique sont déjà visibles pour la rivière, et le Syndicat de rivières Les Usses estime que le débit pourrait encore baisser d'ici 2030-2050, entre juin et octobre.

Retrouvez toutes les actualités du Syndicat de rivières sur le site internet : www.rivieres-usses.com et sur la page Facebook Syr'Usses – Syndicat de rivières Les Usses.



Les Usses au pont des Douattes (Chilly)

NEUTRALISATION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Un premier nid de frelons asiatiques avait été repéré début octobre dans une haie non entretenue le long de la route des Perrules, un axe fréquenté notamment par les enfants qui vont prendre le bus près du Lavoir du Fond du Village. Relativement petit (environ cinquante centimètres de diamètre), et situé à seulement 1 mètre du sol et à environ 1 mètre de la route, ce nid représentait un danger pour les passants. Grâce au signalement d'un parent d'élève, il a pu être rapidement neutralisé.

Depuis, six autres nids ont été repérés et détruits sur le Chemin de Lévaud, sur le Chemin de Bruelle, sur la Route de Challonges et le long de la Route de Châtel. Contrairement au premier, ces nids étaient situés en hauteur, au sommet des arbres, comme c'est le plus souvent le cas.

Dans toutes les interventions, un insecticide spécifique a été pulvérisé directement dans le nid. Ce produit agit sur les frelons présents au moment du traitement, ainsi que sur ceux qui rentrent ensuite, assurant une neutralisation efficace et sécurisée.

Il est essentiel de signaler tout nid de frelons asiatiques, surtout en été et au début de l'automne, afin de limiter la prolifération de cette espèce invasive.

Les signalements doivent se faire sur la plateforme officielle : www.frelonsasiatiques.fr, pour que l'alerte soit diffusée auprès des référents « frelons » et qu'un désinsectiseur intervienne rapidement.



Le désinsectiseur en action

CHRONIQUE SAUVAGE : «ESPÈCE DE BLAIREAU !», OU LA MÉTAPHORE ANIMALE MALAVISÉE...

L'hiver a tôt fait cette année de nous rappeler à son bon souvenir ! Et contrairement à l'imaginaire collectif, tous les mammifères de nos campagnes n'entrent pas en hibernation (chute drastique de la température corporelle et du rythme cardiaque, réveil long), ni en hivernation (baisse relative de la température corporelle et du rythme cardiaque, réveil rapide).

Il en est un qui entre en léthargie, c'est-à-dire qu'il abaisse modérément sa température, son rythme cardiaque de 50% tout de même, et passe un peu plus de temps dans son terrier si la couverture neigeuse ou le sol gelé rendent sa nourriture inaccessible, tout en conservant une activité tout l'hiver même si la durée de ses sorties diminue.

Cet animal fouisseur, trapu et puissant, c'est le Blaireau d'Europe. Son aspect lourd au premier regard est amplement contrebalancé par une fourrure argentée et un masque facial qui lui confèrent une certaine distinction ! Ses pattes antérieures sont puissantes et munies de griffes robustes, fort efficaces pour creuser son terrier, avec ses multiples galeries aux dizaines d'entrées : un véritable ingénieur ! Sa famille y sera bien installée et la nourriture bien stockée.

Ces capacités hors normes lui valent toutefois un désamour bien exagéré, au point d'être traqué sur les routes, et jusque dans son terrier !

Je m'émeus toujours du lourd tribut payé par la faune sauvage pour les nuisances provoquées à nos activités humaines sans jamais que nous, humains, ne remettions en perspective le sujet. N'est-ce pas nos routes bitumées qui traversent leurs forêts, nos poulailleurs qui sont mal ficelés, est-ce que nos pratiques agricoles ne sont pas censées tenir compte du Vivant, pourtant garant et fondement même d'une terre nourricière ?

On le trouve néanmoins fort sympathique quand il se nourrit de serpents, de petits rongeurs, de vers de terre, de champignons, de fruits secs, de guêpes, de limaces et d'escargots...

Ainsi le blaireau vit aujourd'hui rarement en milieu ouvert et cherche la protection des haies denses, bosquets, bois et forêts.

Je laisserai les plus radicaux à leur jugement aussi rosse que peu charitable quant à cet animal pour vous relater deux observations mémorables.

L'une, ancienne, où, de retour du travail de nuit, je le surprends à traverser la D14 depuis le Regonfle et monter les marches qui se trouvent dans le talus en face !

Une autre, un soir d'octobre de cette année, avec mes filles, en plein milieu de la rue à Challonges : un individu promène à reculons et à petits coups de reins une pelote d'herbes sèches et de feuilles maintenue avec ses pattes de devant, son cou et son menton. Il est capable de faire jusqu'à 9 voyages pour agrémenter la litière de son terrier à l'automne puisqu'il va y passer beaucoup de temps en hiver.

Gardien silencieux de la santé des sols, régulateur des ravageurs des cultures, le blaireau œuvre chaque nuit à la richesse et à la vitalité de la nature. En guise de bonne résolution et inspirés par l'esprit apaisé et généreux des fêtes de fin d'année, puissions-nous apprendre à le regarder autrement, avec curiosité, respect, et émerveillement tant il incarne le grand équilibre du Vivant.



Blaireau, blairelle et blaireautins : une sortie de famille depuis la blaireautière © Fabrice Cahez (www.lpo.fr)

LA FEUILLE DU MONDE ALLANT VERT



En admiration devant le paysage et les bouquetins

Le Désert de Platé

Le dimanche 24 août, une vingtaine de personnes se sont retrouvées à 2480 m d'altitude au sommet des Grandes Platières, accessible par téléphérique, d'où elles ont pu profiter d'une vue magnifique sur le mont Blanc. Elles ont ensuite déambulé durant quelques heures au milieu d'un dédale de pierres et du chaos de lapiaz, à la rencontre des bouquetins.



Le monde allant vert

conviviale a permis de présenter les différents rapports — moral, financier et d'activités — ainsi que le calendrier, déjà bien rempli, des animations prévues pour 2025 et 2026.

Troc de graines et de plantes

Le samedi 18 octobre, le parvis de la salle communale a accueilli le troisième Troc de plantes d'automne. Tout au long de la matinée, de nombreuses graines et végétaux ont changé de mains, pour le plus grand plaisir des jardiniers et de leurs jardins.



Les végétaux changent de propriétaire.



Petits et grands s'entraident pour les plantations

Opération « 1000 arbres »

Pendant trois journées — les lundi 17, mardi 18 et jeudi 20 novembre — 1 050 jeunes arbres ont été plantés avec le concours des élèves des écoles de Bassy, Challonges et Usinens, encadrés par les étudiants de la MFR de Bonne et les adultes en formation paysage de l'ISETA. L'association remercie chaleureusement l'ensemble des acteurs ayant contribué à cette opération “1000 arbres”.

Café-débat

Le 20 novembre 2025, plus de vingt personnes sont venues échanger avec les animatrices de l'Herberie du Foraz sur les plantes aromatiques et médicinales, thème de cette soirée. Les participants ont même pu apprécier les tisanes parfumées proposées par les intervenantes.

Pour toute information, connectez-vous sur notre site internet : lemondeallantvert.fr, ou contactez nous par mail : info.asso@lemondeallantvert.fr.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année !

Le comité du Monde Allant Vert

LE MOT DE L'ACCA



Les chasseurs dans leur nouveau local

Les chasseurs de l'ACCA ont désormais investi leur nouveau local dans le bâtiment communal. Après quelques aménagements réalisés pour optimiser l'espace, il est désormais pleinement opérationnel et apprécié des membres.

La traditionnelle « journée du dimanche à la chasse » s'est tenue cette année le 19 octobre 2025. À cette occasion, une personne est venue accompagner les chasseurs pour découvrir leur activité et échanger avec eux sur leur pratique.

En décembre, l'ACCA a organisé une tombola dont le tirage au sort aura lieu avant Noël. Les gagnants se verront remettre un panier garni, des bouteilles de vin et des chocolats.

La saison de chasse touche à sa fin et s'achèvera le dimanche 18 janvier. À ce jour, 4 chamois, 6 chevreuils et 16 sangliers ont été prélevés. Le nombre particulièrement élevé de sangliers témoigne d'une présence de plus en plus marquée de cette espèce sur notre commune.

L'ACCA de Bassy souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Lucas SOURZAC et toute son équipe



LE SOU DES ÉCOLES

Le SOU des écoles est heureux de vous retrouver pour cette nouvelle année scolaire. Certains membres poursuivent l'aventure, d'autres nous quittent — que nous remercions pour leur engagement. De nouveaux bénévoles nous rejoignent, portant l'équipe à 20 personnes. Nous recherchons des bénévoles, réguliers ou ponctuels, pour assurer la pérennité de nos actions. Rejoignez-nous : vous serez les bienvenus !

Quelques dates à retenir pour cette année scolaire :

- le 31 janvier 2026 : soirée dansante moules-frites à Usinens,
- le 3 avril 2026 : carnaval des enfants avec goûter et vente de repas à emporter à Challonges,
- Le 13 juin 2026 : fête de l'école avec repas barbecue sur place à Challonges.



La préparation des diots à emporter

Le dimanche 23 novembre s'est tenue à Bassy la vente de diots à emporter (480 menus adultes et 70 menus enfants), dont les bénéfices contribuent au financement des projets menés par les trois écoles. En 2024-2025, ces fonds ont permis aux élèves de participer à de nombreuses activités : spectacles 3 Chardons et Zygomatik, piano itinérant, découverte du Marais de Lavours et des bords du Rhône, cross de Seyssel, stage de voile, séjour en yourtes, visite du collège, semaine du goût ou encore initiation au basket en fauteuil roulant. Au total, ces actions représentent un coût de 21 000 €. Nous avons également pu offrir aux CM2 leur calculatrice pour l'entrée au collège.

Retrouvez-nous sur nos pages Facebook et Instagram ([@Souedescole74910](https://www.facebook.com/Souedescole74910)) pour suivre toutes nos actualités.



Le bureau du SOU des écoles

LE MOT DU CBL

ApéRosé

Comme convenu, nous avons clôturé la saison par un dernier ApéRosé qui s'est déroulé le vendredi 5 septembre, à la nouvelle salle des fêtes. Pas de concert pour cette édition simple, qui a remporté un grand succès.



Une belle réussite, une fois de plus, qui nous permet de nous retrouver après l'été et de partager nos souvenirs de vacances ou d'évoquer les prochaines. Nous commençons à apprivoiser ce nouveau lieu et espérons faire perdurer ces soirées festives en vous donnant rendez-vous en 2026... peut-être début juin.

Assemblée générale du CBL

Le vendredi 10 octobre, à la salle communale, s'est déroulée notre assemblée générale annuelle, durant laquelle nous avons présenté le bilan moral et financier de notre association.

Nous avons fait le point sur toutes nos animations de l'année 2025, soit six dates de janvier à septembre. Certaines animations sont en déficit, comme la soirée jeux, la rando nuit et le cinéma en plein air, mais les pertes financières sont compensées par les beaux résultats des soirées ApéRosé et de la journée rallye.

De plus, cette année, nous avons investi dans de nouvelles tables pliables (environ 40) sur chariot, de nouveaux mange-debout, du matériel pour fabriquer les étagères du nouveau local et un châssis de remorque à modifier pour optimiser la place de notre chapiteau. Notre bilan reste très honorable et notre association se porte bien financièrement.

Concernant le bureau, constitué de quatre personnes seulement en 2025, deux souhaitent laisser leur place, sans toutefois quitter le conseil d'administration de l'association : Sandrine FOURNIER, trésorière, et Claudine HURTAUX, présidente. Malheureusement, lors de notre assemblée générale, personne ne s'est présenté pour adhérer au bureau. Nous sommes donc dans une impasse. Nous avons fait un appel par le biais d'un flyer : 230 flyers distribués... 3 retours !

Nous nous sommes réunis courant novembre pour élire le prochain conseil d'administration : Marie-Claire PÉTROD se présente et est élue présidente, Céline PÉTROD souhaite conserver le poste de secrétaire, quant au poste de trésorier, restant vacant malgré plusieurs appels, Sandrine FOURNIER accepte de le garder pour cette année, en espérant que quelqu'un se manifeste. À ce jour, personne parmi nos membres actifs ne s'est présenté. Claudine HURTAUX prend la place de vice-présidente afin de seconder Marie-Claire PÉTROD dans ses nouvelles fonctions.

Pour l'instant, les projets pour 2026 ne sont donc pas définis. Nous vous ferons part des activités et des dates lorsque nous serons certains d'être assez nombreux pour les organiser.

Merci aux nouveaux arrivants dans l'équipe du CBL, qui ont pris connaissance de notre flyer et apporté leurs idées et leur ressenti depuis l'extérieur, et merci bien évidemment à tous les bénévoles que nous sollicitons à chaque manifestation.

Vous pouvez exprimer votre intérêt pour nos manifestations tout au long de l'année, si vous souhaitez intégrer l'équipe ou donner la main lors d'une animation précise. N'hésitez pas à nous contacter par le biais de Céline PÉTROD : celine.p74@hotmail.fr

En attendant de vous retrouver, toute l'équipe du CBL vous souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous.

*Bonnes Fêtes et
Joyeux Noël !*



L'équipe du CBL
cbl.bassy@laposte.net

DES NOUVELLES DE BASSY SOPHRO



BASSY SOPHRO
DEVELOPPEMENT PERSONNEL

Bassy Sophro continue, même si les effectifs sont un peu en baisse : chacun a tellement d'activités et d'obligations !

Notre petit groupe de 12 personnes retrouve le même calendrier — un mercredi sur deux, entre 18h30 et 19h45 — et le même engouement pour une activité qui permet de se ressourcer. En dehors de ces séances, Marie propose, une fois par trimestre, le samedi matin, une marche « sophronisante ». Vous pouvez toujours contacter Marie pour de plus amples informations et connaître les autres séances qu'elle anime à Chanay ou ailleurs...

Contact : sophrologie.mm@gmail.com

Noël approche ainsi que la fin d'année ; je vous souhaite de vivre ces moments de fête le plus agréablement possible.

Brigitte MÉTRAL

ADMR : UN ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DE TOUS

Présente au quotidien auprès des habitants, l'ADMR des pays de Seyssel et de Frangy propose une large palette de services d'aide et d'accompagnement à domicile, adaptés à chaque étape de la vie. En 2025, l'association a ainsi soutenu 425 familles, réalisé plus de 30 000 heures d'interventions et assuré la livraison de 21 000 repas, témoignant de son rôle essentiel en milieu rural comme urbain.

Contrairement aux idées reçues, l'ADMR ne s'adresse pas uniquement aux personnes âgées. Elle accompagne toutes les personnes en situation de vulnérabilité : familles traversant une période difficile, personnes en situation de handicap, ou seniors souhaitant rester à domicile. Ses actions couvrent de nombreux domaines :

- enfance et parentalité, avec un soutien aux familles et un réseau de 3 micro-crèches dans le département ;
- accompagnement du handicap, grâce à des services personnalisés favorisant le confort et la sécurité ;
- services aux seniors et soins infirmiers, pour préserver l'autonomie dans un cadre familial ;
- entretien du logement et portage de repas, afin de faciliter le quotidien.

Plusieurs prestations peuvent bénéficier d'aides de l'État.

L'association peut compter sur l'engagement de 15 bénévoles locaux, acteurs indispensables de la vie de l'ADMR. Ils participent à des missions variées : visites de convivialité auprès de personnes isolées, création de lien social, soutien à l'organisation ou contribution au suivi des services.

Rejoindre l'ADMR, comme bénéficiaire ou comme bénévole, c'est participer à une action concrète et humaine, au service du bien-être de tous.

L'association reste à votre disposition pour toute information ou pour accompagner celles et ceux qui souhaitent s'investir.

Contact : ADMR des pays de Seyssel et de Frangy
748 Z.A des Bonnets 74270 Musièges

Tel. : 04 50 44 49 15 - Mail : accueil.seysselfrangy@fede74.admr.org



Le vendredi 17 octobre, nous sommes allés au stade de Challonges pour participer au cross avec la classe des GS/CP de maîtresse Nathalie, ainsi que les deux classes des grands d'Usinens de Gaëlle et Cécile. Nous avons couru plusieurs tours de stade mais tout le monde a réussi ! Après, ce fut l'heure du goûter avec les autres classes !



Le cross à Challonges



La visite à la ferme

Le mardi 14 octobre, nous sommes allés à pied visiter la ferme des Prêles de M. Gilles Châtelain. Pendant cette visite, nous avons vu de nombreuses vaches ainsi que leurs adorables "petits" veaux (qui étaient plus lourds que nous !). Nous avons découvert différentes machines : une qui donnait automatiquement de la nourriture aux vaches, une qui "grattait" les vaches, une pour nettoyer les besoins des vaches (elles ne vont pas sur les toilettes !), une sorte de grue pour déplacer les bottes de foin... Nous avons également appris comment se déroulait la traite des vaches : elles passent dans une sorte de couloir, on branche des tuyaux sur les pis et le lait est "aspiré". Enfin, tout est lavé pour être sûr qu'il n'y ait pas de microbe.

Pour finir, nous avons pique-niqué sur des bottes de paille, c'était rigolo ! Et nous avons dégusté des fromages locaux ainsi que des yaourts. C'était trop bien !



L'Opération « 1000 arbres » à la Semine

Tous les vendredis après-midi depuis les vacances de la Toussaint, un professeur d'échecs nommé Nathan vient nous apprendre les règles et des techniques d'échecs. Il sera là pendant 18 semaines.

Le mardi 18 novembre, nous avons participé à l'opération "Mille arbres" organisée par l'association "Le monde allant vert". Par petits groupes, nous avons planté chacun notre arbre avec notre prénom accroché sur une petite planchette. Nous étions aidés par des jeunes de la MFR de Bonne-sur-Menoge. Après tant d'efforts, nous avons dégusté un délicieux goûter avec des pommes et du jus de pomme.

Nous souhaitons aux lecteurs du P'tiou Basseyran de très belles fêtes de fin d'année !

Les élèves de l'école de Bassy

RENCONTRE AVEC MME GEORGETTE JACQUEMIER

Aujourd’hui, nous allons à la rencontre de Georgette JACQUEMIER, l’une des figures de notre village, pour partager avec elle quelques souvenirs... et, en filigrane, ceux de Bassy tout entier.

Georgette, l’une des doyennes du village, est née en 1928 à Saint-Julien-en-Genevois et passe toute sa petite enfance au hameau de Cervonnex, avec sa sœur aînée Laurence et son jeune frère Pierrot. Ce n’est qu’en 1935 que sa famille s’installe à Bassy, où ses parents prennent en fermage la propriété d’Adolphe DEREYMEZ : son père Théophile FORESTIER exploite la ferme tandis que sa mère Renée tient l’épicerie et le bistrot du village. Georgette découvre alors l’école communale, déjà dirigée par M. André ABRY.

Adolescente, Georgette aide sa mère, notamment au bistrot : « *À l’époque, il n’y avait pas la télé, et beaucoup d’hommes venaient passer la soirée autour d’un verre... et parfois même de plusieurs ! Aussi, c’est à coups de balai qu’il fallait mettre dehors « les traînes-grolles », quand ils avaient trop bu et ne voulaient plus partir !* ». De ces années, elle garde un sens de la convivialité que beaucoup lui connaissent, sans doute aussi hérité de son père, grand amateur de blagues. Mais la période n’a pas été que légère : la Seconde Guerre, ses tickets de rationnement et les tirs allemands sur Bassy en juin 1940 ont aussi marqué ses jeunes années.



En 1947, elle épouse Henri JACQUEMIER, son presque voisin. (Petite anecdote familiale : les trois enfants FORESTIER épouseront trois des sept frères et sœurs JACQUEMIER !) Le couple quitte brièvement Bassy en 1953, lorsque Henri effectue un déplacement professionnel, en qualité d’électricien, près de Draguignan, où ils s’installent avec leurs deux premiers enfants, Marie-Claire et Christian. Mais l’appel du village reste fort et, dès l’année suivante, la famille revient. Henri est alors recruté comme agent technique par la ville de Seyssel, où il fait toute sa carrière. Le foyer s’établit dans la maison du Chemin de l’Étang, et s’agrandit avec la naissance du troisième enfant, René – « Théo » pour ses amis.

À partir de 1957, Georgette met son énergie au service de la commune : elle assure l’entretien des locaux scolaires puis prend en charge la cantine. À cette époque, les enfants apportent une partie de leur repas, qu’elle complète avec un plat chaud, souvent des pâtes ou des légumes. Elle raconte, amusée, le souvenir d’un élève (qui se reconnaîtra sans doute) : « *Il écartait systématiquement les coquillettes dorées au beurre sur le bord de son assiette pour ne pas les manger : il était persuadé qu’elles étaient pourries !* ». La garderie fonctionne dans le même esprit familial : parfois les enfants jouent dans sa cour, et tout se déroule en bonne entente.

Au début des années 1960, à la fermeture du dernier bistrot du village, le maire lui propose d’animer une buvette dominicale dans l’ancienne salle communale, après la messe. Grâce à sa bonne humeur et à son sens de l’accueil, ce rendez-vous devient vite un moment apprécié de tous, jusqu’à l’ouverture du bar-restaurant La Grange. À la retraite, Georgette continue encore à rendre service : un coup de main à Christiane, la gérante de La Grange, ou quelques heures de ménage et de garde d’enfants dans une famille basseyranne.

Georgette a mené une vie de travail, de dévouement et de rencontres, toujours entourée de sa famille. Aujourd’hui trisaïeule, elle a également profité de beaux voyages avec ses « classards » et des amis du pays de Seyssel : Louisiane, îles Canaries, Croatie, Venise, croisière sur le Rhin... Avec un peu de nostalgie, elle confie que ses promenades lui rappellent un village autrefois plus animé. Mais son attachement à Bassy reste intact : « *J’ai été très heureuse à Bassy. J’y ai vécu des moments tristes, comme le décès de mon mari Henri en 2001, mais aussi beaucoup de joyeux. J’ai su profiter de choses simples. Et j’ai compris que pour se sentir bien, il faut aimer les autres.* »

Merci beaucoup, Georgette, pour ce témoignage et pour votre engagement au service du village pendant tant d’années !

ÉTAT CIVIL

◊ Naissances :

- **Eden BODART**, né le 20/09/2025, fils de Frédéric BODART et Anaïs ZUCCALLI, domiciliés au Chef-lieu,
- **Tiana GAIGNARD**, née le 04/11/2025, fille de Pierre GAIGNARD et Sabrina BENEUX, domiciliés au Chef-lieu.

◊ Décès :

- **Catherine GAUTRET**, domiciliée à Veytrens, est décédée le 04/11/2025 à l'âge de 62 ans.

LE MONOXYDE DE CARBONE : UN DANGER INVISIBLE

Les intoxications au monoxyde de carbone (CO) peuvent concerner tout le monde. Elles touchent chaque année plus d'un millier de foyers, et causent une centaine de décès. Pour les éviter, il existe des gestes simples à adopter chez soi.

Le monoxyde de carbone est un gaz invisible et inodore, difficile à détecter, mais potentiellement mortel. Il peut provoquer maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements et, dans les cas graves, coma ou décès.

Le CO se forme lors d'une combustion incomplète : chauffage, chaudière, chauffe-eau, cheminée ou tout appareil fonctionnant au bois, au gaz, au fioul ou au charbon. Le risque augmente si les appareils ne sont pas correctement entretenus, si les conduits sont obstrués, ou si la ventilation est insuffisante. L'usage d'appareils à combustible dans des espaces clos, comme un brasero ou un groupe électrogène, peut également être très dangereux.

Pour se protéger, il est essentiel de faire vérifier et entretenir chaque année vos installations de chauffage et de production d'eau chaude, de ramoner régulièrement les conduits de fumée et de maintenir une bonne ventilation du logement. L'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone est également recommandée.

En cas de symptômes évocateurs, il faut aérer immédiatement, éteindre les appareils de combustion, quitter les lieux et contacter les secours (15, 18 ou 112). Une vigilance simple peut sauver des vies et protéger vos proches.



CONTACT MAIRIE :

Tel : 04 50 59 01 09

Mail : secretariat@bassy.fr

Site internet : www.bassy.fr

Horaires d'ouverture au public :

le mardi et le vendredi de 9h à 12h

Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire en contactant directement la Mairie.

Rédaction, conception et mise en page :
Comité consultatif Communication